



LE COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC... EN BREF!

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) est l'ordre professionnel qui encadre la pratique des quelque 26 000 médecins et 4 000 résidents en médecine du Québec, toutes spécialités confondues.

Au jour le jour, plus de 180 personnes assurent la bonne marche de ses activités, centrées sur la protection du public.

ANCRÉ DANS L'HISTOIRE, TOURNÉ VERS L'AVENIR

Créé en 1847, le CMQ est né de la volonté de quelques centaines de médecins d'encadrer la profession et de la faire évoluer.

Depuis plus de 175 ans, ses actions visent à assurer au public une médecine de qualité. Au fil du temps, l'établissement de normes d'admission à la profession et d'une surveillance de la pratique médicale a permis de concrétiser cet objectif.

NOTRE MISSION :

PROTÉGER LE PUBLIC
EN OFFRANT
UNE MÉDECINE
DE QUALITÉ

UNE MISSION... 10 ACTIONS CONCRÈTES

Au quotidien, le CMQ...

1. S'assure que les futurs médecins possèdent les connaissances, compétences et aptitudes nécessaires pour exercer la médecine.
2. Délivre les permis et autorisations d'exercice.
3. Surveille la qualité de la pratique médicale au moyen de divers programmes d'inspection.
4. Reçoit et analyse les signalements provenant notamment du public (par l'intermédiaire du Bureau du syndic).
5. Contrôle l'exercice illégal de la médecine.
6. Conçoit diverses activités de développement professionnel continu.
7. Veille à ce que les médecins respectent leurs obligations en matière de formation continue.
8. Définit les normes d'exercice de la profession et produit divers outils pour soutenir l'application de ces normes.
9. Collabore avec d'autres ordres professionnels afin de maximiser le déploiement des services de santé et des services sociaux dans la province.
10. Prend position publiquement sur des enjeux sociaux qui concernent la santé.

ENGAGÉ ENVERS LE PUBLIC

- Sur différentes tribunes et auprès des instances gouvernementales, le CMQ défend les intérêts du public en lien avec des sujets de santé : élargissement des pratiques professionnelles, réforme du réseau, aide médicale à mourir, environnement, grossophobie, sécurisation culturelle et bien plus encore!
- Guidé par des principes d'équité, de diversité et d'inclusion, il prône l'accès à des soins médicaux de qualité pour l'ensemble de la population québécoise.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

LES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

- Comme le prévoit le *Code des professions*, le CMQ doit procéder à des inspections chaque année.
- Son approche se veut préventive et pédagogique.
- La surveillance de la pratique se fait à trois niveaux : global, de groupe et individuel.
- Tout médecin peut faire l'objet d'une inspection professionnelle.
- Des programmes spéciaux permettent d'identifier des médecins les plus susceptibles de déroger des meilleures pratiques, en fonction de critères sociodémographiques ou en lien avec certaines activités (ex. : télésanté, prescription d'opioïdes et de benzodiazépines, etc.).

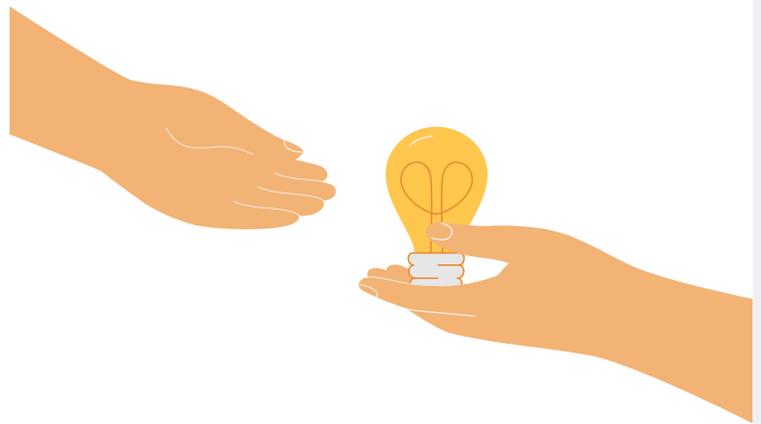
LES ENQUÊTES

- Chaque année, plus de 2000 signalements sont reçus et analysés par le Bureau du syndic, qui est une entité indépendante de l'ordre.
- Ces signalements peuvent mener à la tenue d'une enquête.
- Lorsqu'une enquête soulève des lacunes professionnelles, différentes interventions sont possibles, allant de recommandations personnalisées jusqu'au retrait du permis d'exercice.
- Dans certains cas, un service de médiation permet de convenir d'une solution adaptée aux deux parties.
- Un médecin ayant commis une faute déontologique peut faire l'objet d'une plainte devant le conseil de discipline, qui est un tribunal indépendant.

PRÉSENT AUSSI POUR VOUS

Tout au long de votre parcours en médecine, le CMQ sera là pour vous guider et vous outiller.

À votre tour, vous pourrez contribuer à la mission de votre ordre professionnel de multiples façons, que ce soit en commentant nos publications, en répondant à nos sondages, en suivant nos ateliers et webinaires, en assistant à l'assemblée générale annuelle, ou encore en soumettant votre candidature à l'un de nos comités ou groupes de travail. Vous permettrez ainsi au CMQ de continuer d'innover, au bénéfice du public!



UN SITE WEB... TOUTES VOS INFOS!

Connaissez-vous le site cmq.org? C'est une mine d'information!

Découvrez-y entre autres le guide [Rôle et responsabilités de l'apprenant et du superviseur](#), qui détaille tout ce que vous devez connaître sur la déontologie en contexte de formation.



SUIVEZ-NOUS

La protection du public passe aussi par la sensibilisation et l'information. C'est justement la mission que s'est donnée le CMQ sur les médias sociaux. Abonnez-vous!

